# MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

## ORDRE DU JOUR

## Séance ordinaire du 2 novembre 2026 à 18h30

Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay

Situé au 225, rue Saint-Léon, Saint-Siméon, Québec, G0T 1X0

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1. Moment de réflexion.
1.2. Période de question (30 minutes maximum).
1.3. Informations sur la Municipalité Régionale de Comté de Charlevoix-Est.
1.4. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

**2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2026.
2.2. Approbation des comptes.

**3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3.1. Avis de motion et dépôt du *programme sur la règlementation en sécurité incendie.*
3.2. Avis de motion et dépôt du projet de *règlement numéro 325 modifiant le règlement général numéro 114 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.*
3.3. Certificat de paiement numéro 6.

**4. TRANSPORT**

4.1. Soumissions reçues pour la machinerie à taux horaire pour l'année 2026-2027.
4.2. Acquisition d'une chenillette à trottoir.

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

5.1. Décompte progressif numéro 1 – Réfection de la rue Saint-David.
5.2. Décompte progressif numéro 2 – Réfection de la rue Saint-David.
5.3. Emprunt temporaire – Réfection de la rue Saint-David.

# ORDRE DU JOUR

ODJ 268 – 2 novembre 2026

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**8. SPORTS LOISIRS ET CULTURE**

8.1. Versement final du camp de jour 40 %.
8.2. Demander à l'assureur une prolongation pour la correction des non-conformités du Centre des loisirs de Baie-des-Rochers.
8.3. Demande d'aide financière à Canada en Fête

**9. SOLLICITATIONS**

| | | |
|---|---|---|
| 9.1 | Club de volleyball Les Impulsives de Charlevoix | 200 $ |
| 9.2 | Demande de commandite – Rorquals de Charlevoix M13B-1 | 50 $ |
| 9.3 | Club Les Aventuriers de Charlevoix inc. | 150 $ |
| 9.4 | Fédération Québécoise des Municipalités – Adhésion | 1 899,81 $ |

**10. VARIA**

10.1. Insérer ici
10.2. Insérer ici
10.3. Correspondance.
10.3.1.
10.4. Commentaires des élus.
10.5. Période de questions (30 minutes maximum).

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**